Certificat d'engagement et de connaissance CHAT

Le chat est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien sans souffrance.

Acquérir un chat doit être un acte réfléchi car vous vous **engagez pour une durée qui peut aller jusqu'à 15 ans.** Vous devez donc vous **poser plusieurs questions** afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du chat et votre mode de vie (**disponibilité**, **espace disponible**, **forme physique**...), ainsi que les **implications sur votre budget et sur votre organisation** (travail, départ en vacances, ...). L'acquisition d'un chat, mais aussi le choix de la race et de l'âge, dépendent de ces éléments.

- Adoption d'un chat du refuge :

Le jour de l'adoption, vous devez vous munir de :

- la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le règlement des frais d'adoption (chèque, espèces ou carte bancaire)
- une caisse de transport avec une petite couverture nous pouvons vous en fournir à 25€

Pour les chatons non stérilisés, il vous sera demandé un chèque de caution de 160€ qui vous sera restitué le jour de la stérilisation.

- → Vous devez habiter en Loire-Atlantique ou en limite proche pour permettre les visites post-adoption.
- → L'adoptant doit se présenter en personne au refuge afin de s'assurer que l'animal envisagé correspond bien aux attentes.
- → Nous vous demandons d'arriver le plus tôt possible pour avoir le temps d'accomplir toutes les formalités et pour que nous puissions répondre à toutes vos questions.

LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES

Découlent des 5 libertés fondamentales des animaux. Ce sont des besoins primaires, liés à la survie.

Absence de faim et de soif

Absence de contrainte physique Absence de douleurs,blessures et maladies

Absence de peur et de détresse

Liberté d'expression des comportements normaux

Maltraitance :

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal. Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental et est passible des peines exposées ci-dessus.

En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines. Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

1. SON ALIMENTATION ET SON ABREUVEMENT

Le chat est un carnivore domestique, il a donc majoritairement besoin de protéines animales dans la composition de sa ration. Il doit être nourri tous les jours, en quantité appropriée et avec une alimentation adaptée à son espèce, son âge et son statut physiologique. Sauf indication contraire, nous vous conseillons de lui donner à volonté le premier mois suivant l'adoption puis d'ajuster.

Les aliments industriels complets type croquettes et pâtées sont formulés pour couvrir tous les besoins de l'animal. Nous vous conseillons d'acheter en animalerie ou sur internet. Une alimentation mixte (pâtée et croquettes) est fortement recommandée chez le chat afin de garantir une meilleure satisfaction de ses besoins en eau et donc de préserver ses reins.

Vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire dans le choix de l'alimentation adaptée aux besoins de votre chat.

Le chat doit aussi avoir en permanence à disposition de **l'eau très propre, changée tous les jours**. Si votre chat se met à boire anormalement, cela peut être significatif d'un problème de santé, merci d'avertir votre vétérinaire.

2. SON HÉBERGEMENT

Un chat dort en moyenne entre 15 et 18 heures par jour. Il doit disposer d'un habitat qui lui permette de se reposer en toute tranquillité. Les chats aiment se percher et se cacher, il est donc indispensable de prévoir des espaces dédiés. Il convient de ne pas le déranger pendant son sommeil.

Après l'adoption, gardez votre chat enfermé chez vous, sans le faire sortir dans le jardin pendant trois mois et jusqu'à sa stérilisation si c'est un chaton. Pendant ce temps, il va s'habituer à vous et à son nouveau domicile.

En le sortant trop tôt, vous prenez le risque de le voir s'échapper, se perdre ou se faire écraser. Plus il restera longtemps

à l'intérieur, et moins il s'éloignera de votre domicile lors de ses sorties futures. Si vous êtes en appartement, soyez vigilent aux fenêtres et au balcon. Tous les ans nous avons de nombreux chats adoptés qui sont accidentés ou perdus.

Le chat doit être transporté dans une caisse adaptée et non abimée. Ne pas ouvrir la caisse de transport avant d'être arrivé dans un endroit où le chat ne peut pas s'enfuir.

3. LA LITIÈRE

Le chat est un animal très propre. Il doit disposer d'un bac d'une taille adaptée à sa morphologie, garni d'une litière appropriée et absorbante. Il faudra éliminer quotidiennement les excréments et les urines agglomérant la litière et la nettoyer et désinfecter régulièrement en la renouvelant totalement en fonction des substrats. Certains chats plus sensibles peuvent avoir besoin d'un nettoyage complet plus fréquent.

La litière devra être placée dans un endroit calme et facile d'accès, loin de sa nourriture. Si vous avez plusieurs chats, le nombre de litières devra être adapté. Il est préconisé d'avoir une litière en plus du nombre de chats détenus. Si vous avez choisi un bac fermé, enlevez le toit pendant au moins une semaine pour qu'il ait le temps de s'habituer.

LES BESOINS COMPORTEMENTAUX

Il est nécessaire d'observer régulièrement son animal afin d'être en mesure de repérer des modifications comportementales et de présenter l'animal à un vétérinaire pour une détection précoce d'éventuels troubles ;

1. LE CHAT EST UNE ESPÈCE SOLITAIRE MAIS SOCIABLE

Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale comme le chien, il aime vivre avec des humains et parfois d'autres chats. Il est d'une nature indépendante mais cela varie selon les races, le tempérament et la façon dont il s'est développé. Le chat doit, en fonction de ses envies, bénéficier tous les jours de moments de complicité, de jeu et d'interactions positives avec des humains.

Une attention particulière doit être portée lors de tout changement d'environnement de vie car le chat y est très sensible (déménagement, arrivée de nouveaux membres dans la famille, décès...)

2. CHASSEUR-GRIGNOTEUR

Il est très actif à l'aube et au crépuscule. Il est important de respecter ce comportement alimentaire ancestral, même en appartement. Il sera important d'enrichir son environnement de vie afin de satisfaire ses instincts de chasse via l'utilisation de certains accessoires ludiques (gamelle anti-glouton, distributeur, jouet...). Cela permettra d'augmenter son activité, de limiter son ennui et de ralentir également sa prise alimentaire et limitant ainsi l'excès de poids et les risques d'obésité.

3. EXPLORATION

En fonction de l'âge et du stade physiologique, le chat a besoin de se déplacer et d'explorer son environnement. Il pourra alors marcher, courir, sauter, en fonction de l'espace de vie qui lui est offert. Celui-ci devra être pensé en 3D et disposer de plusieurs niveaux afin d'offrir au chat une aire de repos et d'observation et la possibilité de rester à distance.

4. GRIFFOIR

Il devra pouvoir exprimer son comportement de griffades lors de ses sorties ou au moyen de griffoirs verticaux et horizontaux disposés près de ses lieux de repos.

5. SEVRAGE

Une bonne relation entre la mère et les chatons est nécessaire au bon développement de ces derniers. Cette période de contacts avec sa mère et ses frères et sœurs est aussi une période très importante pour la socialisation et l'équilibre de votre chat. Les chatons sont placés à leurs deux mois minimums.

LES BESOINS MÉDICAUX

1. ÊTRE INDEMNE DE DOULEURS, LÉSIONS ET MALADIE

Pour respecter son bien-être, le chat devra être indemne de douleurs, lésions et maladie.

Le chat doit aussi être examiné par un vétérinaire en cas de mal-être apparent, ou de suspicion d'un problème de santé ou d'une souffrance. L'obésité diminue sa qualité et son espérance de vie.

Le dégriffage et la section des cordes vocales sont interdits en France pour des raisons d'atteinte au bien-être.

2. VISITES DE SUIVI VÉTÉRINAIRE

Le chat doit aussi être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux et de surveiller son état corporel.

VERMIFUGE - ANTIPARASITAIRES : Traitez votre animal régulièrement contre les parasites externes et internes c'est éviter de nombreux problèmes de santé. Achetez les traitements uniquement dans une clinique vétérinaire. Vermifuger régulièrement votre animal est indispensable pour sa bonne santé, nous vous conseillons dans tous les cas de refaire le vermifuge un mois après l'adoption.

3. STÉRILISATION

Tous les chats adultes adoptés au refuge sont stérilisés et tous les chatons seront stérilisés.

4. SOINS À LA MAISON

Un chat réclame des soins réguliers de votre part comme le brossage. Un chat aux poils longs et les races brachycéphales (crâne court et nez écrasé, comme le Persan) réclament un entretien plus fréquent ou minutieux. Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté (marquage urinaire, élimination en dehors du bac à litière, ...) sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.

5. Vieillesse et fin de vie

Un chat âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un chat, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

LES OBLIGATIONS D'IDENTIFICATION

L'identification d'un chat est une obligation légale avant toute cession gratuite ou payante (article L 212-10 du Code Rural). Elle doit être faite par la personne qui cède l'animal. Le fait de céder un animal non identifié est puni d'une amende de 750 €.

Même en l'absence de cession, tous les chats nés après le 1er janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de sept mois, doivent être identifiés.

Le chat doit être identifié par puce électronique ou par tatouage et référencé auprès de l'I-cad qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Il faudra signaler tout changement d'adresse, de détenteur, la perte ou le vol, ou encore le décès de l'animal à l'I-cad.

Pour voyager à l'étranger, le chat devra être identifié (par puce électronique, ou par tatouage si ce dernier a été réalisé avant le 3 juillet 2011 et est encore lisible) et être vacciné contre la rage au moins 3 semaines avant de passer la frontière et avoir un passeport que le vétérinaire délivrera lors de la vaccination contre la rage.

LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES.

L'espérance de vie du chat est **en moyenne de 15 ans**. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chat peut grandement varier selon sa race, son poids, la qualité et la marque de la nourriture choisie.

Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien

- •Une alimentation de qualité garantit une meilleure santé. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 30€ pour un chat de taille moyenne.
- Un chat d'intérieur a besoin d'une litière dont le coût peut varier de 10 à 25 euros par mois en fonction du produit choisi.
- •Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement du chat (gamelles, litière, fontaine à eau, jouets, paniers, griffoirs...) peuvent représenter 100 à 300€ en fonction des besoins de votre animal.
- •Garde animaux : En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, il faudra prévoir de le faire garder. Un pet sitter ou une pension (min 15€ par jour).

Coûts vétérinaires

- Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles.
- •Les frais vétérinaires incompressibles pour un chat sans problème de santé particulier sont compris entre 50 et 200€ par an (vaccination, antiparasitaires, ...).
- •La stérilisation est comprise dans le tarif d'adoption.
- Vous n'êtes pas à l'abri que votre chat contracte une maladie ou ait un accident. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes : de 100€ à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires.
- Certains chats présentant des malformations (hypertypes, ...)
 nécessiteront des soins vétérinaires plus importants.
- Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

u		, ies aimiliaan et les nommes.					
		-	ant ren	seigné sur	tous les éléments me permettant de respe	ecter	
		ra présenter au refuge son certifica			Signature de l'acquéreur du chat :	:	
_	————— Après l'adoption :						
N	om du chat adopté :	' '			RDV de stérilisation au 02.40.93.76.61	L	
	TÉRILISATION : □ RDV à la		□ déjä	à stérilisé	contact@spa-de-loire-atlantique.fr		
	→ Mettez le chat à je				à 8h, venez le chercher entre 16h et 17	7h.	
V	VACCIN TYPHUS + CORYZA □ 2ème injection chez votre vétérinaire : □ Rappel annuel en :						
Le chat ne sera protégé qu'à partir du moment où il aura eu ses deux premières injections. Face à la recrudescence des maladies virales ces derniers temps au sein des populations de chats errants (typhus entre autres), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que ces animaux restent donc particulièrement sensibles aux maladies contagieuses, et ce malgré notre vigilance et un état de santé jugé très satisfaisant le jour de l'adoption.							
	ous devez en conséquence ê otre vétérinaire si son état de		ole va	iccinal du	chat n'est pas complet , et l'amener ch	iez	
V	ACCIN LEUCOSE : si le chat a	ura accès à l'extérieur, deux mois a	avant l	a premièr	e sortie. Demandez conseil à votre vét	to	
n v	ombreux problèmes de santo égulièrement votre animal es ermifuge un mois après l'ado ermifuger quatre fois par an,	é. Acheter les traitements uniquem st indispensable pour sa bonne san option. Un chaton doit être traité to	nent d té, no ous les	ans une cl ous vous co s mois juso	es externes et internes c'est éviter de inique vétérinaire. Vermifuger onseillons dans tous les cas de refaire le qu'à l'âge de 6 mois. Un adulte sera à es, ils sont à donner dès que le chat son		
N	OURRITURE : croquettes	chaton + pâtée chaton		Marques c	onseillées :		
□ croquettes chat stérilisé + pâtée chat stérilisé							
	□ alimentatio	n spécifique :					
	ès l'adoption du chat, l'ense n typhus.	mble des soins vétérinaires sont à	la cha	arge de l'a	doptant, y compris pour un coryza ou		
n	nanque d'appétit, manque d'	'entrain, fièvre, salivation excessive	e. Mala	adie grave	ule, yeux qui coulent, conjonctivite, . attement, vomissements et anorexie.		
	Valadie extrêmement grave.	nee force (possiblement hemorragi	que),	nevie, aba	atternent, vormssements et anorexie.		
		nce avec des médicaments, veuille: y a pas d'amélioration, consultez au			cations de celle-ci. Si l'état de santé de vétérinaire.		
G	ardez votre chat enfermé à	l'intérieur de la maison pendant n	ninim	um trois n	nois.		
	onsignes faites en double ex ignature de l'adoptant (préce	emplaire, à Carquefou le édé de la mention « lu et approuvé	»):	_			
		Nom Prénom					
	Identité de la personne	Intitulé du diplôme	ΠА	CACED □	Autre :		
	habilitée à délivrer le	Date d'obtention ou					

certificat

(à remplir au refuge)

d'actualisation

certificat

Date de délivrance de ce